

IHAB recommandation 9 : Accessoires d'allaitement et matériel pour nourrisson

Le label IHAB

Le label IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé) est un label de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF International créée en 1991 qui **récompense les services de maternités et de néonatalogies qui offrent un accompagnement optimal** des parents à la naissance de leur enfant et durant tout leur séjour.

La démarche IHAB repose sur le trépied suivant :

- Une équipe centrée sur les besoins individuels du nouveau-né et de sa mère.
- Un environnement et accompagnement qui permettent aux parents de prendre totalement leur place, dès la naissance.
- Un travail en équipe et en réseau pour assurer la continuité des soins en pré, péri et post-natal.

La démarche IHAB s'appuie sur 12 recommandations de bonnes pratiques, argumentées scientifiquement, qui allient qualité des soins, sécurité et bienveillance.

Dans le cadre de notre partenariat, IPA vous présente ces recommandations.

Recommandation 9 : Accessoires d'allaitement et matériel pour nourrisson

Pour les bébés allaités, réserver l'usage des biberons et des sucettes aux situations particulières.

Les parents sont informés des effets **de l'utilisation des sucettes et des biberons** pour leur bébé allaité.

Le personnel soignant est formé pour les accompagner et **prévenir** cette demande en proposant **l'allaitement maternel aux signes d'éveil, le peau à peau ou le portage.**

Si un complément doit être administré (soit **sur indication médicale**, soit après **information éclairée** des parents et accompagnement pour l'éviter), il sera donné **autrement qu'au biberon** (sauf si les parents le souhaitent malgré les explications). Le personnel est formé aux **méthodes alternatives** pour donner un complément.

Pour éviter l'utilisation d'une tétine pendant les **soins douloureux** des bébés allaités, le personnel privilégie de les effectuer **pendant une tétée.**

Pour les **bébés prématurés** hospitalisés dans un service de néonatalogie, l'utilisation d'une sucette est possible pour **apaiser le bébé** et/ou répondre à son **besoin d'oralité** en **l'absence de sa mère**, après information et **accord des parents.**

Si la mère est présente et le souhaite, **la succion au sein** (parmi les autres moyens d'apaiser son bébé : peau à peau, portage...) est toujours **privilégiée.**

Pour aller plus loin

- [Les 12 recommandations IHAB.](#)
- [Code international de commercialisation des substituts du lait maternel](#)
- Retrouvez nos [mots-clés liés aux accessoires d'allaitement](#) pour découvrir les ouvrages disponibles au CERDAM.
- C. BATISTA. Sucction nutritive et non nutritive associée à l'utilisation d'une sucette et de biberons chez des enfants nés à terme, 2019. Les Dossiers de l'Allaitement. [Voir sa disponibilité chez IPA.](#)
- [Eviter les biberons pendant la mise en place de l'allaitement chez les enfants prématurés.](#)

Naviguez dans notre **nouvel onglet dédié à IHAB** dans notre barre de menu !

Consultez le catalogue du centre de ressources d'IPA : [base de données documentaire](#)

Découvrez nos [articles et mots-clés associés à cette recommandation](#)

⌵

[voir la recommandation 10 \(à venir\) >](#)